
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 10 décembre 2018, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent. Le conseiller Michel Latour est absent.

INTERPELLATION VERBALE

Avis de convocation

Après la prière d'usage, le Directeur général et Secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire qui fut signifié à chaque membre du Conseil, le 6 décembre 2018.

«AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, Directeur général et Secrétaire-trésorier de ladite Ville, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par son Honneur le Maire Vincent Deguise, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 10 décembre 2018, à 19 h 00 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant, savoir:

- Adoption du budget non consolidé de la municipalité et du programme triennal

NOTE: Conformément aux dispositions de l'Article 474.2 de la Loi sur les Cités et Villes, les délibérations et la période de questions, lors de cette séance, porteront **exclusivement** sur le budget et le programme triennal

RÉSOLUTION C-18-073

Adoption du budget non consolidé de la municipalité, du programme triennal pour l'année 2019

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Jacques Renaud,

QUE le budget non consolidé de la municipalité, s'élevant à 4 889 605 \$ pour l'année 2019 soit adopté tel que soumis.

QUE le programme triennal pour cette même année soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire fait son commentaire sur le budget 2019.

RÉSOLUTION C-18-074

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier